

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU COMITE STRATÉGIQUE

Séance plénière ordinaire du 05 décembre 2017

Le 35^{ème} comité stratégique s'est réuni le 5 décembre 2017, de 09 heures 39 à 12 heures 15, sous la présidence de Monsieur Yannick BLANC.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des minutes du précédent comité stratégique et introduction du président de l'Agence du Service civique ;
- Participation des volontaires au comité stratégique :
 - Point d'étape sur la démarche ;
 - Présentation des volontaires.
- Point d'étape sur les travaux des groupes de travail :
 - Formation civique et citoyenne ;
 - Mise à jour du référentiel de missions ;
 - Intermédiation.
- Orientations stratégiques :
 - Premier bilan sur les orientations stratégiques 2017 ;
 - Proposition d'orientations stratégiques 2018-2019.

Approbation des minutes du précédent comité stratégique et introduction du président de l'Agence du service civique

En introduction, le Président souhaite la bienvenue aux nombreux membres du comité stratégique présents ce jour et venus en nombre. Il présente les excuses de :

- Fanny ANOR, Conseillère auprès du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER.
- Frédérique PFRUNDER, Déléguée générale du Mouvement associatif ;

qui n'ont pu se libérer ce jour.

Le Président est par ailleurs particulièrement heureux d'accueillir les deux représentants de l'Assemblée nationale :

- Sylvain WASERMAN, Député du Bas-Rhin ;
- François CORMIER-BOULIGEON, Député du Cher.

L'Agence du service civique a eu le plaisir de travailler avec François CORMIER-BOULIGEON en 2016 alors qu'il était membre du cabinet de l'ancien ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick KANNER. Quant à Sylvain WASERMAN, il a siégé au sein du comité stratégique jusqu'en 2015 en tant que bénévole, puis en qualité de coprésident d'Unis-Cité. Le Président ajoute que ces deux députés sont tout deux issus de la société civile et d'ores et déjà experts des questions traitées au sein du comité stratégique de l'Agence. Il ajoute que dans

cette période de croissance et peut-être de changement d'échelle du service civique, l'intensité des liens avec la représentation nationale est pour l'Agence du service civique un enjeu tout à fait décisif. En effet, l'ASC a besoin de faire comprendre l'intérêt de ses actions, de continuer à expliquer ce qu'est – ou n'est pas - le service civique, et elle aura besoin de tous les soutiens pour faire vivre et évoluer le dispositif.

Le Président note avec satisfaction le nombre important de participants au comité stratégique. Il ajoute que la réunion sera particulièrement animée puisque le comité stratégique accueille ce jour les représentants des jeunes volontaires.

Le Président souhaite à présent mettre aux voix les minutes du précédent comité stratégique. Il s'enquiert des éventuelles remarques.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE, de la Direction du service national et de la jeunesse du Ministère des Armées, souhaite remplacer le terme « ministère de la Défense » par « ministère des Armées » (page 9 des minutes).

Le président prend bonne note de ce changement d'étiquette.

Les minutes du précédent comité stratégique sont approuvées à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées en séance.

Participation des volontaires au comité stratégique

Le Président cède la parole à Mme Virginie CHENAL.

Une présentation PowerPoint est diffusée à l'écran.

- **Point d'étape sur la démarche**

Mme CHENAL rappelle aux membres que lors du comité stratégique du 19 juin dernier, avait été lancée la démarche de participation des volontaires au comité stratégique, notamment en lançant un appel à candidatures auprès des membres et de leurs réseaux.

Quinze candidatures au total ont été transmises par différentes structures telles que la Ligue de l'enseignement, Unis-Cité, l'AFEV (Association de la Fondation étudiante pour la Ville), l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), la mairie d'Évry et la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs). Mme CHENAL admet que le recrutement n'a pas été aisés, d'autant qu'il avait été demandé de proposer des volontaires en cours de mission. Elle tient à remercier très sincèrement les membres du comité stratégique, et plus particulièrement ses organismes et réseaux, pour leur implication dans le processus, et pour avoir pu, dans un moment relativement complexe, proposer des candidatures. Mme CHENAL remercie également les missions locales, la mairie de Paris, ou encore les plateformes associatives, pour les différents échanges sur l'animation du collège des volontaires.

Après avoir échangé avec les quinze candidats afin de mieux les connaître et cerner leurs motivations, une sélection a été par la suite effectuée. Cette sélection a souhaité tenir compte à la fois de la motivation et de la diversité des profils des candidats. En effet, l'Agence souhaite se tenir au plus proche des volontaires en service civique.

Les volontaires présents ce jour sont au nombre de 9. Il s'agit de :

- 3 volontaires de la Ligue de l'enseignement ;
- 2 volontaires de l'AFEV ;

- 2 volontaires auprès d'Unis-Cité ;
- 1 volontaire à la FEHAP ;
- 1 à l'AP-HP ;

Un jeune volontaire dont la candidature a été retenue, et effectuant sa mission à la mairie d'Évry, n'est pas présent ce jour. Pour autant, Mme CHENAL fait observer qu'il est extrêmement motivé par le fait de participer au comité stratégique. Il rejoindra le collège des volontaires lors d'un prochain comité stratégique, pour des raisons de calendrier.

Les jeunes volontaires ont été rencontrés les 6 et 27 novembre derniers afin d'échanger et d'évoquer leur représentation au sein du comité stratégique. Mme CHENAL souligne que les échanges furent très riches, les jeunes volontaires ayant déjà proposé de nombreuses idées qu'ils pourront notamment présenter au cours de la réunion.

- **Présentation des volontaires**

Mme CHENAL indique que l'âge moyen des jeunes volontaires est inférieur à l'âge national moyen qui est de 20,3 ans. Tous ont moins de 25 ans. La plus jeune volontaire entrée en mission a 17 ans. Les candidats sont majoritairement de sexe féminin et la parité n'est malheureusement pas respectée. La moitié des volontaires intervient sur des missions de solidarité et l'autre moitié sur les thèmes « structures et loisirs », « mémoire et citoyenneté » et « santé ». Mme CHENAL ajoute que le niveau d'études et la situation des candidats avant le service civique sont relativement proches de ce que l'on peut retrouver au niveau national.

Mme CHENAL cède à présent la parole aux volontaires afin qu'ils se présentent. Elle rappelle qu'ils assisteront à l'ensemble des comités stratégiques jusqu'au mois de juin 2018, afin de faire part de leur expérience du service civique et d'émettre des propositions s'ils le souhaitent. Les volontaires seront nommés officiellement par délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2017.

La première volontaire, Maud TRANCHANT-PISANI (FEHAP) se présente : elle a 19 ans et réside à Paris. Elle a arrêté ses études, car elle souhaitait se rendre utile. Un de ses amis lui ayant parlé du service civique, et notamment du sujet des personnes âgées en EHPAD (Établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), Mme TRANCHANT-PISANI a été très intéressée et s'est inscrite sur le site du service civique. Elle a postulé auprès de trois structures, dont l'une – la FEHAP – qui lui a répondu très rapidement. Elle a obtenu un rendez-vous quasi immédiat et a été retenue pour réaliser une mission de service civique. Il s'agit au sein de la FEHAP d'accompagner les résidents dans leur quotidien, de leur rendre quelques services, de prendre ses repas avec eux et de partager leurs activités. Mme TRANCHANT-PISANI réalise une mission de huit mois, à hauteur de 35 heures par semaine. Elle considère sa mission comme extrêmement valorisante et enrichissante. Il s'agit d'un partage intergénérationnel qui lui plaît énormément.

La seconde volontaire, Gisèle DUFOSSÉ (AFEV), a également 19 ans et habite Chambéry. Après un baccalauréat ES, elle a passé un concours pour devenir éducatrice pour enfants. Sa candidature a été refusée, car elle était trop jeune. Après avoir abandonné rapidement des études de sociologie, Mme DUFOSSÉ a été embauchée comme employée polyvalente à McDonald. Elle a passé le même concours pour la seconde fois et n'a pas été retenue pour manque d'expérience. Mme DUFOSSÉ a par la suite rencontré des éducateurs qui lui ont parlé du service civique en lui expliquant que l'expérience pouvait s'avérer très intéressante et l'aider à intégrer le monde du travail. C'est la raison pour laquelle Mme DUFOSSÉ a postulé pour effectuer une mission de service civique auprès de l'AFEV. Elle a obtenu un entretien très rapidement et le lendemain de son entretien s'est vue proposer une mission, qu'elle a bien évidemment acceptée. Mme DUFOSSÉ a débuté sa mission le 11 septembre dernier. La durée de celle-ci sera de 9 mois. Mme DUFOSSÉ apprécie énormément sa mission qui est

multitâches : elle est référente de bénévoles sur des accompagnements individuels, elle intervient en tant que médiatrice entre les bénévoles et les familles, elle gère la bibliothèque d'une école maternelle et s'occupe d'un atelier pour enfants de migrants qui ne s'expriment pas très bien en français. En conclusion, Mme DUFOSSÉ explique qu'elle est ravie de sa mission, qu'elle estime fort utile et enrichissante. Elle espère que, grâce au service civique, elle pourra réussir son concours, car elle estime avoir mis toutes les chances de son côté pour intégrer l'école.

Le troisième volontaire, Arthur FETET (Ligue de l'Enseignement), a 23 ans. Après un bac S, puis une licence d'économie, M. FETET avait intégré un Master pour préparer le CAPES et devenir professeur. Il a arrêté ses études en cours d'année. M. FETET souhaitait réaliser une année de césure, tout en restant dans le domaine de l'éducation, sans toutefois entrer dans l'Éducation nationale. C'est la raison pour laquelle il a postulé auprès de la Ligue de l'enseignement. Sa mission de service civique consiste à réaliser des interventions dans des collèges ou des lycées. Lors de ces interventions, les volontaires évoquent avec les élèves des sujets divers comme la violence, la discrimination, l'égalité hommes-femmes et la solidarité internationale. Le but de ces missions est de donner la parole aux élèves, sur des sujets d'actualité, parfois brûlants, sur lesquels ils souhaitent s'exprimer. M. FETET trouve sa mission d'autant plus intéressante que de nombreuses responsabilités lui sont confiées. Son autonomie s'accroît au fil du temps, car il commence à bien comprendre le fonctionnement de l'établissement. Cette liberté dans l'exercice de sa mission est pour M. FETET extrêmement valorisante.

La quatrième volontaire, Mme Amandine MARET (Ligue de l'enseignement), a 22 ans et est originaire de Metz. Après quelques années universitaires qui se sont avérées laborieuses, Mme MARET a décidé de faire une pause afin d'acquérir de l'expérience et trouver des moyens plus simples d'accéder à d'éventuels stages. Mme MARET effectue son service civique auprès de la Ligue de l'enseignement de Moselle. Elle a pour mission de promouvoir la laïcité et de lutter contre les discriminations et les inégalités hommes-femmes. Ainsi, Mme MARET intervient dans les établissements scolaires, allant de la maternelle au lycée, et également auprès d'adultes. Elle est totalement libre dans l'exercice de sa mission, ayant elle-même la possibilité de créer les interventions qu'elle souhaite mettre en place. Après quatre années passées à la Faculté, Mme MARET est ravie d'être valorisée de la sorte, avec des personnes qui la soutiennent.

La cinquième volontaire, Mme Lauralie CHRISTOPHE (Ligue de l'enseignement), a 24 ans et est originaire d'Épinal. Elle a effectué un DUT Génie biologique et une Licence professionnelle en Biologie, afin d'être en mesure de travailler au sein d'un laboratoire de recherche. Mme CHRISTOPHE avait besoin d'une année de pause, notamment pour passer son permis de conduire et chercher un emploi. Elle n'a jamais pris le temps, pendant ses années d'études, de réaliser des missions de bénévolat, et souhaitait véritablement s'investir dans le monde associatif. Mme CHRISTOPHE effectue sa mission auprès de la Ligue de l'enseignement des Vosges, au sein du pôle Education et Lien social. Sa mission s'intitule « parrainage solidaire de proximité ». Son but est de promouvoir et de faire vivre le parrainage solidaire de proximité dans les Vosges. Il s'agit de permettre à un enfant de s'ouvrir culturellement et socialement, et de créer un lien intergénérationnel. Mme CHRISTOPHE est chargée de fédérer des parrains et des marraines et de faire connaître le parrainage aux familles isolées afin qu'elles puissent y accéder. Mme CHRISTOPHE explique qu'elle apprend énormément du service civique, car elle travaille dans un secteur d'activité qu'elle ne connaît pas. Néanmoins, elle aimerait soulever un point : une mission de service civique lui a été refusée, car elle ne possédait pas le permis de conduire. La région des Vosges est très rurale et le fait de ne pas conduire peut constituer un frein pour les plus jeunes dans les zones qui sont insuffisamment équipées en transports en commun.

Le sixième volontaire se prénomme Grégory RIVETTI (Unis-Cité) et est originaire de Limoges. Il a 23 ans. Avant d'intégrer le service civique, M. RIVETTI a effectué une formation de CAP cuisinier qui n'a pas été validée. Il a ensuite réalisé une formation commerciale avec l'AFPA, puis une formation de charpentier qui n'ont pas été validées non plus. M. RIVETTI s'est inscrit

dans des agences d'intérim avant que sa mission locale lui conseille de réaliser une mission de service civique. M. RIVETTI considère que le service civique est un très bon moyen pour les jeunes non actifs de se réinsérer dans vie professionnelle. Ses missions au sein d'Unis-Cité sont de deux ordres : il est chargé d'une part de proposer des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire ; en collaboration avec le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image animée), il a d'autre part intégré le programme « cinéma et citoyenneté » qui consiste à proposer des films qui traitent de sujets sensibles tels que le racisme, l'homophobie, le féminisme, qui sont des sujets toujours d'actualité. Les jeunes rencontrés peuvent en débattre après avoir visionné le film.

La septième volontaire, Mme Caroline LOURS, effectue son service civique au sein de l'AFEV. Après s'être inscrite en licence d'anthropologie, la troisième année de licence s'est déroulée dans de mauvaises conditions, et Mme LOURS a éprouvé le besoin d'interrompre ses études afin de retrouver l'envie et la motivation. Mme LOURS connaissait le service civique qui lui avait été présenté lorsqu'elle était au lycée. Son année de césure lui permet de réaliser une mission de service civique avant de terminer sa licence. Au sein de l'AFEV, sa mission consiste à rechercher des étudiants acceptant d'accompagner les jeunes en difficulté scolaire quelques heures par semaine. Cette mission lui semble cohérente avec son parcours. Par ailleurs, Mme LOURS a une seconde mission qui consiste à créer du lien entre les quartiers dits « populaires » et les universités. Mme LOURS souhaitait participer au comité stratégique, car elle a été extrêmement étonnée de découvrir que la place des volontaires est très peu définie face à l'administration publique.

La huitième volontaire, Oriana BROUDEUR (AP-HP), a 20 ans et habite Évry. Elle a obtenu son baccalauréat en 2015, puis a poursuivi des études d'anglais qui ne l'ont pas convaincue. Elle a cherché une formation dans le monde du relationnel et s'est ainsi intéressée à la formation d'infirmière. Elle a passé le concours, mais dès son premier stage, qui s'est avéré catastrophique, Mme BROUDEUR a décidé de ne plus travailler au sein du monde hospitalier. Aussi, elle a commencé à travailler chez Lidl, est devenue responsable de magasin, pour se rendre compte au final que la relation avec les patients lui manquait énormément. L'AP-HP lui ayant parlé du service civique, Mme BROUDEUR a estimé qu'il serait un bon moyen de renouer avec le monde hospitalier. Elle a intégré la DPUA (Direction Patients Usagers Associations) de l'AP-HP en octobre 2017. Ses missions sont transversales, à savoir : renforcer temporairement les équipes du service civique et tester les différentes missions de service civique au sein des services qui seraient éventuellement intéressés par le processus, mais qui ignorent comment le mettre en pratique. Mme BROUDEUR considère que le service civique lui a apporté énormément et l'a confirmé dans son désir d'effectuer un métier résolument tourné vers les autres. Elle se renseigne actuellement pour passer son diplôme d'assistante sociale.

La neuvième volontaire, âgée de 18 ans, se nomme Clara FAISY (Unis-Cité). Elle a passé son bac littéraire en 2017, après un parcours scolaire relativement catastrophique. Mme FAISY connaissait l'existence du service civique pour être bénévole dans une association depuis l'âge de 16 ans. Après un parcours relativement long pour trouver une association qui accepte de l'intégrer dans une mission de service civique, Mme FAISY a rencontré Unis-Cité qui l'a recrutée au sein du programme « cinéma et citoyenneté » dont l'objet est de sensibiliser les jeunes collégiens et lycéens aux questions de citoyenneté à travers le cinéma. Tout comme M. RIVETTI, elle est chargée d'organiser des séances de cinéma dans les collèges et lycées, qui sont suivies de débats avec les élèves.

Mme CHENAL remercie l'ensemble des volontaires pour leurs exposés. Pour conclure, elle tient à signaler que d'autres jeunes ayant terminé leur service civique sont également présents (Olivia et Roxane). Il est intéressant, selon elle, de croiser les regards de volontaires dont la mission est arrivée à son terme avec ceux qui débutent leur mission, permettant ainsi des échanges relativement riches.

En l'absence de commentaire, le Président remercie Mme CHENAL. Il explique aux jeunes volontaires qu'ils peuvent intervenir à tout moment dans les débats, en levant la main afin que le Président puisse leur donner la parole.

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour et cède à nouveau la parole à Virginie CHENAL.

Point d'étape sur les travaux des groupes de travail

- **Formation civique et citoyenne**

Une présentation PowerPoint est diffusée à l'écran.

Mme CHENAL rappelle que le groupe de travail « formation civique et citoyenne » (FCC) a été lancé au mois de septembre 2017. Cette formation est obligatoire, mais malheureusement pas toujours effective. Par ailleurs, elle peut revêtir différentes formes selon les territoires et les organismes et s'avérer manquer d'attractivité aux yeux de certains jeunes volontaires. Enfin, l'offre de formation souffre d'un manque de visibilité.

Mme CHEVAL ajoute que le comité stratégique avait proposé la création d'un groupe de travail afin de pouvoir échanger sur la question, et notamment sur la manière de repenser la formation civique et citoyenne afin de lui donner un nouveau cadre ainsi que des outils partagés afin de renforcer et harmoniser la formation.

Le groupe de travail « formation civique et citoyenne » s'est réuni à deux reprises, avec les membres du comité stratégique et également des référents territoriaux, c'est-à-dire des structures à la fois publiques et associatives. En termes d'acculturation, Mme CHENAL fait observer qu'il était intéressant pour les participants de partager leur vision de la FCC, de ses finalités et de ses modalités de réalisation, afin d'en définir les principes fondamentaux, les conditions de réussite, et les points de passage obligés.

Mme CHENAL ajoute que le groupe de travail venant de débuter, le comité stratégique aura l'occasion d'en reparler, aucune décision n'étant pour l'instant arrêtée.

Mme CHENAL indique que la FCC est un élément essentiel d'identité du service civique qui a vocation à sensibiliser les volontaires aux enjeux de la sécurité, à leurs droits et devoirs, et au sens de leur engagement. Le groupe de travail a souhaité faire ressortir que la FCC n'est pas le seul moment où l'on évoque la question de la citoyenneté. Le fait de résumer la citoyenneté et le civisme à la FCC serait lui donner beaucoup d'importance. La FCC est un élément parmi différentes étapes qui ont vocation à nourrir la citoyenneté et le civisme et qui fonde le service civique dans son processus global.

Autre élément important souligné par Mme CHENAL, la FCC ne peut être une formation à l'accueil et à la préparation de la mission. Il n'est pas question non plus de formation professionnelle ni de projet d'avenir. Il s'agit d'un temps particulier qui n'a pas vocation à remplacer la préparation à la mission qui est essentielle pour connaître le statut de la personne et la façon dont elle se situe au sein de cette mission. Il est ressorti l'importance de la personne qui accompagne le volontaire. C'est à elle d'amener le volontaire dans ses questionnements, dans ses apprentissages et à mettre en regard ce qui se passe dans sa mission avec l'environnement plus global. De la même manière, ce processus continu de réflexion doit nourrir le projet d'avenir et permettre au volontaire de développer un projet personnel ou professionnel.

Il est également ressorti du groupe de travail que la FCC est une obligation légale. Pour autant, il est possible de mettre en place des temps individuels et collectifs de citoyenneté ou de civisme, dédiés aux volontaires, afin qu'ils puissent s'enrichir et nourrir leur réflexion tout en prenant de la distance. La question de pouvoir transmettre et échanger sur ces temps individuels et collectifs apparaît alors comme essentielle, selon Mme CHENAL.

Mme CHENAL décline à présent les principes fondamentaux de la formation civique et citoyenne. Un grand débat a été lancé sur la définition de la citoyenneté : en effet, la citoyenneté est-elle une fin ou un moyen ? Le débat n'a pas été tranché pour le moment. Pour

autant, la FCC est un temps de citoyenneté actif. L'idée est que les jeunes volontaires puissent échanger, bénéficier d'une ouverture d'esprit et d'un pluralisme d'opinion, sans violence, même lorsque l'on n'est pas d'accord. Il est important également de donner des clés de compréhension de la société et de pouvoir se sentir légitime en tant qu'acteur de la société.

Mme CHENAL insiste : la FCC est un temps collectif, de construction partagée afin de pouvoir confronter ses idées et débattre. La FCC permet une ouverture sur soi-même et la société, afin que tout un chacun puisse élargir son point de vue et mettre en perspective sa mission et son rôle dans la société.

Il est découlé également que la FCC est une méthode participative et interactive. La FCC n'est pas un cours d'éducation civique, mais se rapproche de l'éducation populaire. L'idée est de partir de l'expérience du jeune volontaire dans son parcours personnel et professionnel, afin qu'il puisse échanger et prendre du recul par rapport à la mission effectuée.

Par ailleurs, Mme CHENAL affirme que la FCC doit être une méthode accessible à tous, et notamment aux personnes handicapées ou qui rencontrent des difficultés particulières. La FCC est également une démarche mutualisée et inter-structure. Certaines structures sont isolées et n'ont pas nécessairement les moyens de mettre en place la FCC. Pour autant, sur un territoire donné, il existe de multiples possibilités d'échanges avec les acteurs institutionnels ou associatifs. En conséquence, une démarche mutualisée et inter-structure permet de créer des coopérations entre les tuteurs sur un territoire, afin de mettre en place des projets innovants, et une dynamique très intéressante grâce à cette interactivité.

Enfin, il a été évoqué au cours du groupe de travail l'importance de la coordination territoriale pour mettre en place l'ensemble des actions et offrir une meilleure connaissance et unité de l'offre. Les structures doivent coopérer, coconstruire les formations civiques et citoyennes et proposer le champ le plus large possible de FCC aux volontaires en service civique.

Mme CHENAL propose aux personnes qui ont participé au groupe de travail de compléter ses propos ou de réagir s'ils le souhaitent. Elle ajoute que le groupe de travail poursuivra son travail d'enrichissement de ses principes fondamentaux, l'idée étant de proposer un cadre national, et notamment de travailler sur les outils de mutualisation possible pour rendre effectifs les principes rappelés plus haut.

Le Président remercie Mme CHENAL pour sa présentation très complète et ouvre le débat.

M. CRESPEL, Directeur du développement de La Guilde, demande si la réflexion sur les spécificités de l'international a été lancée au cours du groupe du travail. En effet, lorsqu'un jeune volontaire n'effectue pas sa mission sur le territoire national, comment la formation civique et citoyenne se décline-t-elle ? Peut-elle se décliner en préparation au départ avec un temps collectif de formation sur les questions d'ouverture interculturelle ?

Mme CHENAL répond que le sujet n'a pas été abordé pour le moment. Elle propose de le mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE aimerait savoir si des mesures concrètes seront proposées à la fin du groupe de travail, telles que des liens pour suivre une formation complète.

Mme CHENAL ne souhaite pas préjuger de la conclusion des travaux. Elle ajoute pour autant que le pilotage de la FCC est l'un des objectifs que s'est fixé le groupe de travail.

Mme CHAILLET, de la DRA Île-de-France, explique qu'en région Île-de-France a été mis en place un dispositif de travail avec les organismes de FCC partagé avec les référents départementaux. Sont mis à disposition de l'ensemble des acteurs des dates de sessions de formation qui sont proposées sur l'ensemble du territoire francilien. Mme CHAILLE ajoute qu'il s'agit d'un important travail de suivi et de mise à jour, à la fois pour les organismes et les

administrations concernés. Ces temps d'échange permettent de réfléchir collectivement à la qualité de la FCC qui est véritablement un point majeur. Selon Mme CHAILLET, la FCC ne doit pas être seulement une obligation, mais un temps d'apport pour les jeunes volontaires qui revêt d'importants enjeux de qualité.

M. LOUIS s'adresse aux jeunes volontaires présents et leur demande s'ils ont d'ores et déjà effectué leur formation civique et citoyenne.

Mme LOURS répond qu'elle a participé à l'une des trois FCC proposées par l'AFEV, sur l'Europe et la question migratoire en Europe.

Mme MARET a effectué sa formation civique et citoyenne jeudi et vendredi dernier. Lors du premier jour de formation, a été abordé le thème de la laïcité, et le deuxième jour, les volontaires ont réalisé des actions de médiation. Personnellement, elle a trouvé la formation très bien construite et complète, en dépit de la taille trop importante du groupe (une vingtaine de participants). Les animateurs étaient satisfaits de la bonne participation des volontaires et des nombreux échanges, notamment grâce à la mise en place d'ateliers et d'activités. Il a également été proposé à Mme MARET d'animer une séance sur la laïcité en collaboration avec les animateurs, qu'elle a beaucoup appréciée.

M. FETET a réalisé sa formation récemment, sur deux vendredis consécutifs. Au cours de la première journée, les volontaires ont débattu du service civique, à la fois en termes de droits et de devoirs, et ont pu largement participer. La deuxième journée a été moins productive, selon lui, avec le matin, un échange autour de la solidarité internationale, et l'après-midi consacré à des visites de sites qui ont moins intéressé certains volontaires qui souhaitaient plutôt rentrer à leur domicile.

M. LOUIS estime que la formation civique et citoyenne doit être valorisée et intégrée à la mission du jeune volontaire. Toute structure doit se poser la question de la meilleure manière de faire partager les valeurs civiques et citoyennes tout au long de la mission, et non uniquement pendant les deux jours qui dure la formation.

Le Président partage la vision de M. LOUIS. Les organismes d'accueil doivent mener une réflexion sur l'articulation entre le contenu de la mission et les valeurs civiques et citoyennes. Ce point demande que soit réalisé un travail de fond sur les enjeux de la citoyenneté de la part de l'Agence qui pourrait animer, au profit des organismes d'accueil et des tuteurs, des séances de réflexion et des débats sur ces questions.

Mme DUFOSSÉ trouve dommage que la journée de formation à laquelle elle a assisté ne se soit pas du tout déroulée dans les mêmes conditions que ses camarades. Elle a dû notamment se déplacer de Chambéry jusqu'à Lyon pour participer à la journée de formation, avec de nombreux volontaires et intervenants venant de Lyon, et très peu venant de Chambéry. Elle estime que les sujets ont été survolés alors que certains auraient pu être davantage approfondis. Pour sa part, Mme DUFOSSÉ s'attendait à une formation plus élaborée.

M. le député WASERMAN demande si de nombreuses formations civiques et citoyennes sont mutualisées.

Le Président répond qu'il s'agit précisément d'une des préconisations du groupe de travail.

Mme TRANCOSO, de Young Caritas, explique que le Secours catholique mutualise la FCC avec d'autres associations.

Mme BELLINI, Directrice Relais d'Unis-Cité, souhaite soumettre deux propositions :

- D'une part, la mise en place de jeux de simulation à grande échelle, où les jeunes volontaires sont mis en situation. Unis-Cité a notamment testé un jeu de simulation au

Conseil régional Midi-Pyrénées : 80 jeunes ont représenté les conseillers régionaux pendant deux jours. L'Allemagne a réalisé une opération l'année dernière en Conseil des ministres franco-allemand de la jeunesse avec l'OFAJ. Mme BELLINI estime qu'il serait très intéressant de promouvoir ce type de mise en situation en France, qui pourrait être porté par l'ASC.

- Par ailleurs, Mme BELLINI a participé la veille au *27ème Tribunal pour les générations futures*, organisé par Usbek & Rica. Le sujet du Tribunal était : « *Faut-il démanteler Google ?* » Le principe du Tribunal est de mettre sur scène des avocats de la défense, de l'accusation, avec un accusé et un juré citoyen. Elle trouve qu'il serait intéressant pour l'ASC d'organiser des conférences-spectacles de ce type, sachant que le dispositif est en licence libre.

M. ROGE, Chef du service des politiques de jeunesse de la Mairie de Paris, indique que les formations civiques et citoyennes sont externalisées dans le cadre d'un marché public. Il serait preneur d'un temps d'échange avec les services juridiques de l'Agence, voire avec les autres opérateurs publics qui sont dans le même cas de figure, afin de mutualiser leurs cahiers de charge. Par ailleurs, la démarche « marchés publics » sur les formations civiques et citoyennes peut entraîner de l'incompréhension de la part des acteurs associatifs qui se positionnent sur ces marchés, et ne pas simplifier les relations entre la ville de Paris et ses partenaires. M. ROGE estime que l'aide de l'Agence serait fort utile afin d'apporter un cadre juridique.

M. CRESPEL revient sur la question de la mutualisation. Il indique que les « petites » organisations qui passent par l'intermédiation bénéficient de mutualisations. Le dispositif est bien prévu dans la loi.

Le Président ajoute que le sujet a été abordé lors des contributions sur la stratégie de l'Agence.

Mme MULARSKY, chargée de mission à la Direction des Patients, Usagers et Associations de l'AP-HP, soulève la question du nombre de jours de formation. Elle considère au titre de l'AP-HP que deux jours restent insuffisants. Par ailleurs, elle revient sur la proposition que les FCC soient organisées par les services de l'Agence, ou que l'Agence délègue la responsabilité de la formation à certains organismes auxquels il sera demandé de respecter un cahier des charges précis. Elle demande si cette proposition a été balayée définitivement ou si elle reste dans les options possibles. Elle souligne le problème évident de contrôle de la formation.

Mme AMAR, personnalité qualifiée, ajoute qu'un catalogue d'organismes de formation est proposé chaque année aux structures d'accueil afin de dispenser les formations civiques et citoyennes.

Mme CHAILLET précise que, pour sa part, il ne s'agit pas véritablement de « labélisation », aucun label n'était obligatoire. Il s'agit plutôt d'un travail de coconstruction avec les organismes qui portent des offres de FCC sur des contenus de formation et sur de la mise en cohérence de calendriers sur l'ensemble du territoire francilien. Les organismes agréés peuvent faire appel à la FCC telle qu'organisée pour les jeunes volontaires ou internaliser la FCC dans leur organisation. Le choix est libre. Cette organisation, qui a été retenue en Île-de-France, fonctionne bien de son point de vue, à la fois en termes de variété et de qualité de l'offre.

Le Président remercie les intervenants pour l'ensemble de leurs commentaires. Il souligne le caractère essentiel de la formation civique et citoyenne au travers des témoignages entendus. Comme cela a été souligné, certaines offres de formation ne conviennent pas aux missions des volontaires. L'Agence doit faire face à un défi d'innovation de format pédagogique.

Le Président propose de revenir devant le comité stratégique afin de présenter les réflexions du groupe de travail sur la formation civique et citoyenne et s'engage à progresser sur ce point.

Le Président cède à présent la parole à M. LAMBERT pour rendre compte des travaux du groupe de travail chargé de la mise à jour du référentiel des missions.

- **Mise à jour du référentiel de missions**

Une présentation PowerPoint est diffusée à l'écran.

M. LAMBERT indique qu'un groupe de travail sur le référentiel des missions s'est réuni le 12 novembre dernier. Le référentiel de mission, créé deux ans auparavant, avait besoin d'être mis à jour. L'enjeu du groupe de travail était triple :

- Comment garantir que l'offre de mission publiée corresponde à la mission agréée ? En effet, il existe parfois des différences.
- Comment rédiger et structurer une mission afin de la rendre attractive et accessible ?
- Comment garantir la différence entre le service civique et l'emploi/stage/contrat aidé au sein de structures d'accueil ?

Les résultats sont relativement divers et vont permettre à la fois d'améliorer le référentiel et les outils existants. Ont été évoqués par exemple :

- le bilan nominatif. Il n'existe pas de consensus sur ce point. Or valoriser l'initiative dans le bilan nominatif permettrait d'acculturer les structures qui sont un peu réfractaires à l'initiative qui est toujours plus valorisante pour un volontaire.
- la mise en valeur des temps de formation et d'accompagnement à la fois dans l'annonce et le contrat d'engagement. Les volontaires potentiels ne savent pas forcément qu'ils ont le droit et le devoir de participer à des temps de formation. Il convient par conséquent de mieux communiquer sur le sujet.
- le site internet, qui fera l'objet d'une refonte en fin d'année 2018, afin qu'il se rapproche le plus possible des attendus de l'Agence, des organismes et des volontaires.
- la communication à destination des structures et des jeunes, notamment afin de bien différencier l'emploi du stage.

Une seconde réunion du groupe de travail était prévue début décembre 2017. M. LAMBERT propose que cette réunion soit annulée et de la substituer par des groupes de travail thématiques pour 2018, avec l'objectif de garantir la qualité des missions de service civique et de mettre à jour le référentiel de missions, sur des sujets tels que le sport, la culture, l'économie sociale et solidaire. Ces propositions sont ouvertes à débat.

Le Président confirme la nécessité d'organiser ces groupes de travail thématiques. Il rappelle que le référentiel des missions permet à la fois de structurer le contrôle et aux organismes d'accueil de bénéficier de points de repère en termes de prévention des dérapages.

Le Président s'enquiert des éventuelles remarques de la part des membres du comité stratégique.

Selon Mme SHEBABO de la FEHAP, la « thématisation » est intéressante. Elle précise que le guide social et médico-social est fort utile. Il est transmis aux structures et propose des exemples de missions très précis.

Le Président ajoute que pour enrichir le référentiel, il conviendra de travailler métier par métier afin de ne pas gêner le développement des emplois.

M. ROLAND, au nom de la Fédération française de handball, adhère totalement à la proposition de M. LAMBERT. Il mesure le sens de créer des groupes dédiés en fonction des champs d'activité et la Fédération serait tout à fait partie prenante si ces groupes thématiques étaient mis en œuvre.

Mme AMAR souhaite des précisions quant aux propos de M. LAMBERT sur l'absence d'initiative. Par ailleurs, elle est gênée par l'utilisation qui est faite du terme « économie sociale et solidaire », craignant la confusion. Elle aimerait savoir ce qu'englobe cette thématique.

M. LAMBERT répond que l'initiative est l'un des principes fondamentaux du service civique. Cette initiative doit être laissée aux jeunes volontaires. L'intérêt du service civique est de proposer un cadre souple et que le volontaire puisse proposer de nouvelles missions.

Mme AMAR confirme que le principe même du dispositif est de laisser l'initiative.

M. LAMBERT répond que certains organismes ont peur que les volontaires agissent comme ils le souhaitent.

Le Président indique que la capacité d'initiative du jeune est au centre même du sens de la mission de service civique. Par ailleurs, l'Agence cherche à développer le service civique d'initiative, c'est-à-dire les missions conçues par les jeunes eux-mêmes. Pour ce faire, l'Agence doit trouver le bon équilibre entre le respect d'un certain nombre de critères et la marche d'initiative.

Mme MARET est totalement favorable à la question de l'initiative. Pour autant, il arrive sur certaines missions que les jeunes soient trop livrés à eux-mêmes et débordent d'initiatives. En conséquence, ils ne savent pas comment s'organiser.

M. FETET souhaite donner deux exemples. Il réalise sa mission en binôme. Il est pour sa part très à l'aise avec le fait que leur tutrice leur laisse des initiatives. À l'inverse, la personne avec laquelle il travaille en binôme, récemment sortie du système scolaire, est davantage perdue par tant de « liberté ». Les jeunes volontaires qui sont en mission au sein de la Ligue de l'enseignement sont laissés très libres et ont eu besoin d'une réunion de recadrage de leur mission avec leurs tuteurs, car parfois, les initiatives qu'ils proposaient ne convenaient pas.

M. ROLAND demande aux volontaires s'il leur arrive de se retrouver en situation d'autonomie.

Mme LOURS confirme que c'est fréquemment le cas. Les tutrices leur font entièrement confiance et les laissent libres dans leurs actions.

Mme FAISY reconnaît également travailler en totale autonomie dans le cadre de sa mission. Elle a réalisé des animations par le passé et est à l'aise avec le fait d'être livrée à elle-même et d'improviser. En revanche, elle a rencontré une étudiante en lettres qui avait besoin d'une mission plus cadrée avec des méthodes spécifiques.

Mme MARET est également relative libre en termes de gestion de sa mission. En revanche, si elle a besoin d'aide, elle est toujours accompagnée sur ses interventions et des personnes de l'établissement sont présentes pour l'encadrer. En cas de problème ou de question, Mme MARET peut tout à fait demander de l'aide auprès de sa tutrice. Toutefois, celle-ci part du principe qu'elle peut faire.

Le Président fait observer qu'une mission se déroule dans le temps, en plusieurs séquences. Des missions de service civique ont été proposées à des jeunes en très grande difficulté. Les premiers mois sont très encadrés. Cet encadrement dès les premiers mois sert à construire le cadre qui permet ensuite aux jeunes volontaires de prendre des initiatives.

M. LAMBERT convient qu'il faut trouver le juste milieu entre les missions trop cadrées et celles qui ne le sont pas du tout.

Le Président ajoute que le discours sur ce point devra être clarifié lors de la formation des volontaires.

M. LOUIS, personnalité qualifiée, souhaite davantage de vigilance. Dans certaines structures d'insertions, le volontaire devient encadrant technique. Il craint des détournements de mission.

M. GUEROUT, en sa qualité d'administrateur de l'UNIJ, et en tant qu'ancien proviseur de lycée, n'est pas persuadé que tous les lycéens apprennent à obéir. Selon lui, l'autonomie est un art qui s'entretient, qui se construit petit à petit, en accord avec les autres. Un professeur est autonome dans sa classe, tout en ayant des consignes et un programme, et la tâche n'est pas aisée. Il ne s'agit pas selon M. GUEROUT « d'autonomie pour l'autonomie ». L'autonome doit rester constructive et suppose que l'on s'entoure et que l'on en discute avec d'autres personnes pour faire avancer un projet que l'on n'aurait jamais pu faire avancer seul.

Le Président remercie les intervenants pour leurs contributions et souhaite à présent clore le débat. Il partage le besoin de vigilance souligné par M. LOUIS. Un travail spécifique sera effectué sur le secteur économique et solidaire, car des agréments pourront être accordés à certaines entreprises.

M. LOUIS déplore le fait que la seconde réunion du groupe de travail soit annulée. Il considère que le travail commencé doit se poursuivre afin que des réflexions soient menées à leur terme.

M. LAMBERT répond qu'il ne s'agit pas d'une annulation à proprement parler, mais d'une poursuite du groupe de travail par thématique.

Mme BUSSON, personnalité qualifiée, partage l'avis de M. LOUIS. Elle est favorable à l'organisation d'une seconde réunion afin d'affiner les principes généraux qui ont pu être soulignés avant d'entamer des travaux plus sectoriels.

Le Président convient que, étant donné l'intensité du débat, cette seconde réunion du groupe de travail semble une obligation. Il propose à présent de clore le débat afin que l'ordre du jour puisse se poursuivre. Il remercie à nouveau les intervenants pour leurs contributions.

M. LAMBERT propose d'élargir le groupe de travail sur la nature même du service civique et du lien de subordination *versus* le lien de collaboration. Selon lui, il s'agit du cœur de l'initiative.

Le Président demande à M. LAMBERT de réunir le groupe de travail et de définir le programme de travail pour traiter les sujets les uns après les autres.

Il cède à présent la parole à Mme ANTONIOLLI pour rendre compte du groupe de travail sur l'intermédiation.

- **Intermédiation**

Une présentation PowerPoint est diffusée à l'écran.

Mme ANTONIOLLI indique que le compte rendu du groupe de travail est relativement léger, car les travaux menés sur l'intermédiation faisaient suite aux travaux engagés avec les trois réseaux réalisant plus de 75 % de mises à disposition de volontaires, à savoir Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des missions locales. En effet, dans la stratégie de développement de 2017, l'intermédiation était positionnée comme un levier de développement qualitatif, la mobilisation d'organismes tiers étant au fond une première étape d'engagement de nouvelles structures dans le service civique. Cette première étape permet un temps

d'acculturation pratique, afin de ne pas se lancer immédiatement sans maîtriser l'ensemble des éléments.

Mme ANTONIOLLI explique qu'il s'agit moins d'un groupe de travail qu'un suivi de la lettre de mission que le Président du comité stratégique avait adressé aux responsables des trois principales associations. Pour que l'intermédiation soit un levier plus massif de développement du service civique, il convient de mieux encadrer la mise à disposition des volontaires. La loi Égalité et Citoyenneté a élargi l'assiette des organismes éligibles au champ du secteur public qui était assez peu familier de ce type de développement d'offres de mission, sachant qu'elles demandent une ingénierie particulière. En effet, comme son nom l'indique, l'intermédiation ajoute des intermédiaires entre la structure agréée, sous le regard de l'État, et les volontaires accueillis.

Des premiers échanges, ont été identifiés un certain nombre d'enjeux :

- mieux encadrer la mise à disposition des volontaires pour éviter une dégradation de l'expérience vécue en raison du nombre d'intermédiaires ;
- définir une méthodologie de mise en œuvre pour garantir la qualité à toutes les étapes de la mission de service civique ;
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée pour clarifier la chaîne de responsabilités et éviter les dérives, comme remplacer des emplois par des missions de service civique ;
- améliorer l'articulation entre la stratégie de déploiement de l'offre « intermédiaire » par les réseaux et celle de l'Agence et de ses délégués territoriaux. En effet, il convient de vérifier que tout le monde ne développe pas la même stratégie auprès des mêmes acteurs en même temps.

Au stade des discussions, le groupe de travail a considéré qu'il était important d'élargir les réflexions à un groupe issu du comité stratégique souhaitant travailler davantage sur le service civique. Le groupe a évoqué les grands principes et non les spécificités de tel ou tel secteur, comme l'international. En effet, le départ de volontaires à l'étranger s'effectue à travers un mécanisme de mises à disposition.

Mme ANTONIOLLI aborde la suite des travaux dans un groupe de travail élargi au cours du premier trimestre 2018 :

- élaboration d'une charte de l'intermédiation définissant la chaîne de responsabilité à toutes les étapes : en amont de la mise à disposition, lors de la prospection d'organismes tiers, au moment de l'analyse du projet tiers, lors de son déploiement en termes d'accompagnement de l'organisme tiers et des volontaires. Il est en effet important de clarifier la chaîne de responsabilités.
- création d'outils pour faciliter le déploiement, à savoir un kit intermédiation (analyse des projets des organismes tiers, grille d'éligibilité des organismes tiers, etc.), des outils de pilotage et de suivi.

Ces outils passent par l'évolution du système d'information Elisa pour travailler sur l'actualisation de la convention de mise à disposition, outil relativement souple qui mérite d'être étoffé et clarifié, car il s'agit d'un outil tripartite entre le volontaire, la structure tierce et l'organisme agréée. Le volontaire doit connaître son interlocuteur en cas de problème. De même, il conviendra sans doute de créer des outils spécifiques pour l'intermédiation à l'international.

- mise en œuvre d'une démarche qualité, au-delà des outils qui seront élaborés et qui entraîneront immanquablement une sécurisation du parcours des volontaires, afin de

s'assurer de l'effectivité des principes fondamentaux tout au long de la mission des volontaires.

Le Président remercie Mme ANTONIOLLI et s'enquiert des éventuelles observations de la part des membres du comité stratégique.

Mme LAMY, Responsable du développement associatif de la Ligue de l'enseignement, remercie Mme ANTONIOLLI pour son compte rendu très précis. Elle précise que la Ligue de l'enseignement participe à ce groupe de travail restreint dont elle souligne l'intérêt. L'intermédiation est, selon Mme LAMY, un exemple efficace et pertinent de coconstruction d'une politique publique avec, d'un côté, des acteurs étatiques qui bénéficient d'une place leur permettant de se concentrer sur le contrôle qualité et de l'autre côté, des associations qui déplient des missions thématiques avec toute la liberté d'initiatives que permet le statut associatif. Il s'agit d'une logique d'engagement réciproque qu'il convient d'améliorer et qui est un gage d'amélioration de la qualité et de la quantité des missions. La Ligue de l'enseignement soutient l'intermédiation qui est, à ce titre, fort intéressante.

M. CRESPEL souhaite faire le lien avec le groupe de travail précédent en ce qui concerne les aspects internationaux. Jusqu'à présent, il existait deux types de fiches spécifiques, les fiches 3 et 3 bis. Les membres du comité stratégique se sont mis d'accord pour poursuivre le groupe de travail sur le référentiel de missions de manière collective. Toutefois, M. CRESPEL souhaite souligner les spécificités des missions à l'international. Il lui semble important que le groupe de travail dédié à l'intermédiation traite également de ce sujet, qui est selon lui un sujet à part entière.

M. CLIVIO souligne que l'intermédiation est un moyen d'acculturer et d'accompagner les petites structures afin qu'elles puissent par la suite travailler seules.

Le Président répond que le besoin de s'appuyer sur des structures d'expertise est une nécessité dans la phase de poursuite du déploiement quantitatif du service civique.

Mme ANGRAND, Secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), aimerait différencier les missions à l'international des missions européennes, les enjeux de citoyenneté étant souvent différents.

Le Président remercie les intervenants, tout en confirmant que le travail d'élaboration d'une charte de l'intermédiation se poursuit.

Le Président propose à présent d'aborder le dernier point inscrit à l'ordre du jour qui est un sujet d'importance.

Orientations stratégiques

Avant de céder la parole à M. ABIVEN, le Président souhaite remercier les personnes qui ont adressé leurs contributions et notamment la plateforme inter-associative. À ce stade, le Président confirme que l'ensemble des acteurs est en phase sur les enjeux et les points de vigilance et qu'il n'existe aucune confrontation entre les différentes orientations stratégiques. Pour autant, un dialogue est nécessaire pour que chacun fasse valoir les points qui lui paraissent particulièrement importants et élabore un consensus en termes d'orientations stratégiques. En effet, l'adoption des orientations stratégiques est de la responsabilité majeure du comité stratégique.

Une présentation PowerPoint est diffusée à l'écran.

M. ABIVEN rappelle en élément de contexte que les orientations stratégiques sont coconstruites à la fois avec les membres du comité stratégique ici présents et les membres du conseil d'administration de l'Agence. Les orientations stratégiques étant en cours d'édition,

M. ABIVEN précise qu'est remis sur table un document de travail, faisant état des contributions recueillies en séance de travail il y a une dizaine de jours. Cependant, le débat reste ouvert jusqu'à son adoption par le conseil d'administration le 13 décembre 2017.

- **Premier bilan sur les orientations stratégiques 2017**

La fin de l'année 2017 approchant, M. ABIVEN considère qu'il est temps de réaliser un premier bilan du travail réalisé au cours de l'année par l'ensemble de la communauté du service civique en fonction des axes stratégiques qui ont été bâtis ensemble et qui ont servi de feuille de route.

Comme les chiffres le démontrent, M. ABIVEN affirme que les objectifs du premier axe ont été atteints par l'Agence, à savoir :

- poursuivre le développement de l'offre de mission ;
- permettre l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent au service civique ;
- mettre la qualité au cœur du développement de l'offre de mission.

Au 4 décembre 2017, le nombre de jeunes volontaires accueillis depuis l'année 2010 est de 247 416. Le stock était composé de 109 481 volontaires. L'atterrissement en fin d'année sera d'environ 130 000 volontaires, soit une offre de mission en augmentation de 30 %.

M. ABIVEN ajoute que ces chiffres sont le résultat d'une mobilisation massive des dix premiers organismes d'accueil.

M. ABIVEN estime que l'Agence peut se réjouir de ces résultats relativement parlants, qui prouvent que le dispositif est à présent installé dans le paysage francilien. En moyenne, ce sont environ 4 000 volontaires accueillis par semaine.

Le second axe pour l'année 2017 était de faire du service civique une institution reconnue par la société en :

- veillant à ce que le service civique reste une expérience d'engagement ;
- poursuivant les efforts pour une meilleure reconnaissance du service civique par la société ;
- faisant partager l'ambition du service civique.

Sur ces trois volets, la communauté du service civique n'est pas restée inactive, bien au contraire. M. ABIVEN cite notamment la campagne de communication intitulée « Merci aux volontaires » qui a été présentée en janvier 2017, la signature de bon nombre de conventions avec de nouveaux partenaires, en particulier de l'Enseignement supérieur, la mise en place de collèges de jeunes afin que ceux-ci soient davantage entendus et pris en compte dans leurs démarches.

Le troisième axe qui avait été défini visait au renforcement de la performance globale du service civique. En effet, si l'amélioration du pilotage se poursuit, si la simplification des procédures de contrôle reste au cœur des préoccupations de l'Agence, la question de l'évaluation solide, incontestable, du service civique doit être soulevée. M. ABIVEN évoque notamment la solidité scientifique des évaluations et son opposabilité aux tiers. Il pense à des adossements plus construits avec des services statistiques ministériels.

M. ABIVEN ajoute qu'une lettre de cadrage de l'INJEP a été jointe au dossier des membres du comité stratégique. Il s'agit de la première lettre de cadrage réalisée par un service statistique ministériel sur le service civique, prouvant ainsi que le sujet avance et nécessite d'être

poursuivi. Le point d'évaluation fait effectivement partie des axes stratégiques 2018-2019 qui ont été retenus collectivement.

- **Proposition d'orientations stratégiques 2018-2019**

M. ABIVEN confirme que les contributions des membres du comité stratégique ont été riches et nombreuses. Bien que certaines contributions aient été reçues tardivement, la veille même de la réunion de ce jour, elles ont été prises en compte. En cela, il souhaite remercier l'ensemble des contributeurs.

M. ABIVEN propose de ne pas reprendre axe stratégique par axe stratégique. Il souhaite réaffirmer l'intention de l'Agence qui est de préserver l'essence des contributions, qui ont été rassemblées de manière générique. Il rappelle que les débats ne sont pas clos. La date limite pour recevoir les contributions a été fixée au 12 décembre au soir, veille du prochain conseil d'administration. La feuille de route pour 2018-2019 sera ensuite approuvée par ledit conseil le 13 décembre 2017. M. ABIVEN propose qu'il serve de cadre de référence pour les travaux à la fois en groupes de travail et lors des réunions du comité stratégique.

Les trois axes stratégiques sont les suivants :

- 1er axe : dans un contexte de montée en charge, faire de la qualité des missions une priorité de la communauté du service civique. Le point a été fortement signalé lors des réunions préparatoires par l'ensemble des membres du comité stratégique.
- 2ème axe : faire du service civique une institution reconnue par l'ensemble des composantes de la société. Le point a fait l'objet de nombreux échanges.
- 3ème axe : promouvoir toutes les démarches d'amélioration de la performance et d'évaluation de l'impact du service civique. En effet, le service civique est arrivé à un temps dans son existence où il est maintenant nécessaire d'évaluer son impact. Il s'agit à la fois d'une attente et d'un sujet de préoccupation qui a été traité, notamment par Unis-Cité. Il serait intéressant, selon M. ABIVEN, d'avoir une approche collective et de considérer que l'Agence soit le réceptacle des différentes demandes et exigences. L'évaluation est un temps long. C'est la raison pour laquelle les orientations stratégiques de l'ASC se déclinent sur deux ans. Les résultats fiables et scientifiques seront produits d'ici deux ans.

Le Président ouvre le débat en insistant sur le fait qu'il porte sur les orientations stratégiques de manière générale et non sur telle ou telle proposition. Il ne souhaite pas que les intervenants entrent dans le détail des contributions qu'ils ont apportées.

M. le député WASERMAN note que les thématiques de la diversité et du travail en équipe n'apparaissent pas dans les orientations stratégiques. Il rappelle que le service civique est souvent l'occasion pour les jeunes de travailler pour la première fois en équipe. Il lui semble qu'il s'agit de sujets toujours pertinents. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité – fait suffisamment rare pour le souligner – la semaine précédente une résolution sur l'engagement associatif et l'engagement citoyen. L'un des éléments de la résolution entre en résonnance avec le sujet sur l'évaluation. En effet, il est dit que pour certains domaines du monde associatif et de l'engagement, il est important de raisonner en coût sociétal complet, et non pas uniquement en coût budgétaire.

S'agissant du service civique, M. le député WASERMAN estime que le coût sociétal est important à prendre en compte. La Cour des comptes sera mandatée sur un sujet qui pourrait prendre le service civique comme exemple, à savoir : comment dépasser le simple cadre de la contrainte budgétaire pour analyser les bénéfices réels des actions sociétales mises en œuvre par le monde associatif ? Aussi, M. le député WASERMAN propose de partager certains travaux du troisième axe.

Le Président remercie le député WASERMAN et cède la parole à Roxane, une jeune volontaire en situation de handicap.

Roxane est une jeune volontaire ayant effectué son service civique au sein d'Unis-Cité. Unis-Cité lui a permis de prendre confiance. Elle explique que le service civique a été une expérience extraordinaire qui lui a permis de rencontrer des personnes bienveillantes. De son point de vue, le service civique est une « école de la vie ». Lorsque le handicap et la précarité s'ajoutent à l'isolement, il est difficile pour certains jeunes de s'intégrer et de se sentir utiles, alors qu'ils ont beaucoup à apporter à la société. Pour sa part, Roxane est née dans au Cameroun, qu'elle considère comme un petit pays, et est venue en France pour pouvoir bénéficier de soins et également apprendre à vivre avec les autres. Le service civique est une expérience utile de partage et de « vivre ensemble ». Il permet également de devenir patriote en aimant son pays.

Applaudissements.

M. ABIVEN note avec humour que le Cameroun ne doit pas être considéré comme un « petit pays », lorsque son équipe de football se prénomme « les lions indomptables ».

M. ABIVEN indique que le sujet du handicap est très important pour l'Agence du service civique. Cependant, les intentions restent trop souvent déclamatives. L'Agence, quant à elle, souhaite partir d'expérimentations locales pour en tirer les enseignements pour 2018. Dans quelque temps, il sera en mesure de faire des propositions plus concrètes sur ce point.

Mme LAMY, au nom de la Ligue de l'enseignement, souhaite mettre l'accent sur trois points :

- La question européenne. Il lui semble important de profiter du fait que le Président de la République est sensible à la position de la France en Europe. Des volontaires partent en Europe, mais ils se situent dans des catégories socioprofessionnelles qui permettent ces départs et des séjours souvent longs. La Ligue de l'enseignement considère qu'il est important d'expérimenter des missions de volontariat à l'étranger plus courtes qui pourraient être de deux à quatre semaines dans un organisme en Europe. Elle est tout à fait disposée à tenter ces expériences de manière plus massive qu'actuellement.
- La dimension territoriale du service civique qui apparaît comme essentielle avec, à la fois une gouvernance territoriale d'acteurs institutionnels et associatifs qui se réunissent pour parler du service civique et des pôles d'appui territoriaux qui permettent le développement à grande échelle, particulièrement dans des territoires où peu de missions sont proposées.
- La problématique des volontaires algériens qui, depuis le 12 septembre 2017, n'ont plus la possibilité d'effectuer un service civique. Mme LAMY considère que cette discrimination est difficile à mettre en œuvre.

Le Président précise que le texte de loi a été écrit de telle manière qu'il ne vise pas l'accord franco-algérien. Par conséquent, il s'est avéré que l'Agence du service civique n'est pas en mesure de prendre des jeunes Algériens en service civique.

Mme LAMY insiste : il s'agit pour elle d'une discrimination évidente alors que les autres volontaires étrangers qui ont un titre de séjour ont accès au service civique. Il convient de corriger cette malfaçon législative. La Ligue de l'enseignement serait très preneuse d'une question parlementaire sur le sujet, dans la mesure du possible.

M. RENAUDIN, Secrétaire général de l'AFEV, note le consensus sur le dispositif du service civique qu'il considère comme une politique publique réussie, en faveur de la jeunesse. Il lui semble important de souligner ce point.

M. RENAUDIN souhaite par ailleurs louer la qualité du document d'orientations stratégiques, élaboré pourtant tardivement. L'ensemble des propositions ont été reprises et M. RENAUDIN s'en félicite.

M. RENAUDIN soulève trois points d'attention :

- La question de la complémentarité entre les missions entre les acteurs publics et associatifs, qui mériterait sans doute d'être déclinée dans le document. De son point de vue, un travail spécifique est à mener sur cette question, car il n'est pas toujours simple de décliner les actions sur le terrain.
- La question de la complémentarité territoriale et dynamique de pilotage politique. Il souhaite insister sur cette question : à l'échelle territoriale, l'Agence a besoin d'instances qui permettent de faire vivre la politique publique à hauteur de ce qu'elle est.
- La question de la complémentarité avec le service national universel. Des propositions complémentaires sont à l'étude. Il est important de penser le lien entre les jeunes et la nation, sur les questions de défense et de sécurité. Le service civique y participe très largement. Selon M. RENAUDIN, deux axes forts sont à noter : la durabilité et la reconnaissance. Le lien avec l'Éducation nationale sur ces questions est également important, plus que d'effectuer quelques jours ou semaines de service national universel, qui coûte énormément d'argent pour une utilité relativement réduite. Le service civique est une des réponses sur ce point.

Le Président remercie M. RENAUDIN. Il pense que l'équipe de l'Agence aura été sensible à ses propos sur la qualité du travail fourni.

Mme TRELLU-KANE, Présidente d'Unis-Cité, se joint aux remerciements de M. RENAUDIN sur la qualité du document. Elle salue le fait que la Direction de l'Agence ait pris le temps d'intégrer l'ensemble des contributions. Elle souligne le fait qu'il est rare d'obtenir ce niveau de partenariat en termes de politique publique. L'un des enjeux pour l'avenir est de ne pas transformer l'Agence en administration, mais de maintenir l'esprit de coconstruction qui anime le service civique depuis le départ. Elle remercie la nouvelle équipe d'avoir été à la hauteur des années passées sur ce sujet.

S'agissant du premier axe, Mme TRELLU-KANE note que ce n'est pas que la qualité des missions qui fait la spécificité du service civique, mais bien l'ensemble du projet d'accueil avec la qualité et l'état d'esprit du tutorat avec la formation civique et citoyenne. Elle regrette que cet élément ne soit pas suffisamment mis en avant.

S'agissant du lien entre l'offre et la demande, Mme TRELLU-KANE signale un certain nombre d'expérimentations réalisées sur les territoires portés par les directions départementales et/ou régionales. Elle cite notamment une expérimentation réalisée à Montpellier dont l'objectif était de renforcer la relation entre l'offre et la demande ; cette expérimentation pourrait être déployée.

Sur l'Europe, Mme TRELLU-KANE adhère totalement aux propos tenus par Mme LAMY sur le fait qu'il convient de promouvoir le service civique au niveau européen. À ce jour, seuls quatre pays disposent d'un programme public soutenu par l'État de service civique, sous des appellations diverses et variées. La France pourrait, de ce fait, être porteuse d'un projet précurseur sur des sujets de reconstruction.

Par ailleurs, Mme TRELLU-KANE rappelle que le Président de la République s'est engagé à rendre le service civique accessible à tous les jeunes, afin de faire de l'universalité une réalité. Or 150 000 places ont été atteintes cette année, alors que 67 % des jeunes seraient prêts à s'engager, soit environ 500 000 jeunes. Par conséquent, il existe un enjeu d'avenir, d'ici cinq

ans, afin de préparer une nouvelle étape de montée en charge du service civique pour le rendre encore plus accessible.

S'agissant du deuxième axe, Mme TRELLU-KANE souhaite émettre une suggestion, alors que la loi Orientation et Réussite des étudiants est en cours d'étude. Selon Mme TRELLU-KANE, ce projet de loi n'évoque pas à sa connaissance le fait de favoriser l'année de césure entre le baccalauréat et les études supérieures. Or cette période d'indécision est souvent le meilleur moment pour effectuer une mission de service civique, au lieu de foncer « tête baissée » pour changer d'orientation quelques mois plus tard. Il serait intéressant de rédiger un article expliquant que l'année de césure doit être facilitée entre le baccalauréat et l'entrée à l'université.

Concernant la médiatisation du service civique, Mme TRELLU-KANE suppose que l'Agence a prévu des campagnes de communication, car elle estime que la société souffre d'une déficience de connaissance du service civique. Les parents ont besoin de mieux découvrir l'existence du service civique, sans doute *via* des médias plus traditionnels.

Au niveau local, les services déconcentrés des différents ministères (rectorats, etc.) qui accueillent de nombreux jeunes en service civique doivent être présents en réunion, y compris au niveau territorial, afin de partager la même culture du service civique.

Le Président souhaite réagir sur la question de l'enjeu européen. Il rappelle que le corps européen de solidarité ressemble énormément à un service civique européen. L'Agence se heurte à trois types de difficultés :

- Le manque d'« outillage » de la Commission européenne pour faire des propositions concrètes concernant le corps européen de solidarité ;
- Une très forte réticence, voir une franche hostilité de l'Allemagne, qui craint, compte tenu de son attractivité, de se voir submergée par des candidatures de jeunes venus d'Europe centrale et orientale sur ses propres dispositifs de volontariats, alors même qu'elle est confrontée à une difficulté à proposer des missions, y compris avec la démographie du territoire.
- La résistante farouche et déterminée d'un certain nombre d'organismes associatifs qui sont installés et dont le modèle économique repose sur le système de volontariat européen tel qu'il existe aujourd'hui. Ils expriment en toutes occasions, y compris à Bruxelles, leur hostilité à la perspective d'un changement d'échelle de ce dispositif. Le Président tient à ce que ces propos soient rapportés publiquement au sein même de la réunion. Le Président soulève un problème de choix, de confrontation d'idées et de perspectives en termes d'objectifs et de besoins au niveau européen. Le concept de corps européen de solidarité est à l'échelle du défi, selon le Président. Il estime qu'il doit être construit avec l'aide des acteurs qui portent le dispositif et qui doivent faire pression, sans attendre l'aval de la technocratie.

S'agissant du service national universel, le Président indique que la maturation du dossier s'avère plus lente que prévu. Pour autant, le concept d'un service national universel, fondé sur un parcours d'engagement progresse très sensiblement dans les esprits. Le Président n'est pas en mesure d'en dire davantage pour le moment, mais considère qu'il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle par rapport aux propositions et préférences qui se dessinent autour de la table.

Mme BUSSON aimerait voir figurer dans la note d'orientations l'accueil en France en réciprocité à l'envoi à l'étranger de jeunes volontaires. Il s'agit selon elle d'un point fondamental, partagé par tous. Par ailleurs, toujours concernant l'Europe et l'international, au-delà de l'expertise de France Volontaires et des équipes d'Erasmus + - qu'elle salue -, Mme BUSSON aimerait que les quelques récentes expériences avec divers organismes fassent l'objet de retours afin d'être mises à profit.

Sur la communication, Mme BUSSON convient qu'il est important que celle-ci ne s'adresse pas uniquement aux jeunes, mais aux structures et aux adultes qui les accompagnent. L'une des difficultés actuelles pour toucher les jeunes les plus éloignés est de toucher l'environnement dans lequel ils évoluent, qu'il soit éducatif ou familial.

Concernant le deuxième axe sur l'amélioration de la qualité de vie des volontaires, Mme BUSSON souhaite insister sur la question de la mobilité qui peut s'avérer être une difficulté. L'Agence doit lever des freins, qu'il s'agisse de la mobilité en France ou vers l'Europe et l'étranger.

Enfin, Mme BUSSON émet des réserves sur la rédaction suivante : « veiller à l'articulation entre le service civique et le service national universel ». Le terme « articulation » laisse entendre, selon Mme BUSSON, qu'il existe déjà un schéma qui n'aurait pas été partagé en comité stratégique.

Le Président répond que le terme « veiller à » avait été choisi à propos, justement parce que le schéma n'existe pas pour l'instant. La conviction de l'Agence est que le service civique sera une composante clé du service national universel, mais le Président ignore encore sous quelle forme et dans quelles conditions. Il s'agit d'un point d'intention et non d'une prise de position.

Sur ce point et également sur le corps européen de solidarité, Mme BUSSON insiste pour que soient définis des espaces plus collectifs de discussions, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

M. POIRIER, pour l'Union nationale des missions locales, rappelle qu'au-delà d'être le troisième réseau en termes d'accueil de volontaires en service civique, les missions locales sont avant tout le premier réseau d'accompagnement et d'orientation des jeunes vers le service civique. Après cinq ans d'existence du service civique, l'UNML reste très motivée, notamment grâce à l'effet tremplin que le service civique peut provoquer chez les jeunes, lorsque leur mission est une réussite. M. POIRIER souligne que l'ensemble des acteurs partagent cette même responsabilité : faire en sorte que les missions soient réussies. Il s'avoue très satisfait de la définition du premier axe des orientations stratégiques qui vise l'amélioration de la qualité du service civique dans un contexte de montée en charge. En revanche, il n'a pas noté de point particulier sur la notion du contrôle. Il souhaiterait une stratégie en termes de contrôle qui soit à la fois lisible et partagée par tous.

Le Président répond que le contrôle est intégré au troisième axe.

M. POIRIER aimerait que chaque organisme puisse mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques et de la qualité qui soit complémentaire du contrôle plus formel que peut mettre en place l'Agence du service civique.

Le Président note le point. Il confirme qu'il s'agit bien du sens de l'orientation stratégique de l'Agence.

Mme ANGRAND souhaite s'associer aux remerciements et félicitations qui ont été exprimés par les uns et les autres. La note d'orientations stratégiques reprend bien l'ensemble des préoccupations qui occupent les différents acteurs depuis des années. Elle aimerait cependant que soit renforcée la question de l'accueil, de la préparation et de la formation des tuteurs. Sur la question de l'Europe, elle rejoint les propos tenus sur la nécessaire démocratisation des missions et la diversité des publics qui effectuent des missions de service civique dans les pays européens. La réciprocité est également indispensable. Mme ANGRAND regrette que cette dimension de réciprocité manque au sein du corps européen de solidarité. Il est nécessaire, selon elle, de s'appuyer sur des structures adéquates qui ont l'expérience du travail avec les jeunes.

Mme ANGRAND rejoint les préconisations de l’Institut de l’engagement en termes de formalisation des bilans de compétences. Elle ne trouverait pas inutile que les termes d’apprentissages formels et informels apparaissent également dans la note d’orientations stratégiques.

Dernier point, Mme ANGRAND revient sur la notion d’équipe évoquée par le député WASERMAN et ajoute le terme de « communauté».

M. LODOISK, Ambassadeur Unis-Cité, considère que la reconnaissance du service civique passe également par les volontaires. Il propose la mise en place d’une carte afin que les volontaires puissent bénéficier de certains avantages comme le ferait les étudiants.

Le Président répond l’Agence doit effectuer un important travail de conviction et de négociation pour rendre effective cette carte. Elle n’est pas « au bout de ses peines » sur ce point, déplore-t-il.

M. LOUIS confirme que les jeunes souffrent d’un problème de reconnaissance. Une carte de jeune volontaire constituerait une réelle plus-value. Par ailleurs, il est favorable à une communication vers les structures, mais également à l’égard de la société.

Le Président précise que la campagne de communication « Merci aux volontaires » allait dans ce sens. Il convient qu’il faut encore « enfoncer le clou ».

M. FETET explique que, lors de la formation civique et citoyenne, il a rencontré de nombreux jeunes qui appréhendent la fin de leur mission de service civique. Ils s’interrogent sur leur avenir professionnel. M. FETET pose la question de la valorisation du service civique dans un CV, afin de donner aux jeunes les clés pour avancer.

Mme MARET rejoint les propos de M. FETET sur la nécessaire reconnaissance du service civique. De nombreux jeunes refusent de s’engager par peur de ne pas trouver un emploi par la suite ou par méconnaissance d’un débouché possible. Les jeunes sans diplôme n’ont pas toujours la possibilité de trouver un emploi ou de reprendre leurs études. Ils ne savent pas toujours vers quel organisme se tourner pour trouver les informations adéquates.

Le Président confirme la rédaction d’un paragraphe sur la valorisation du service civique et le projet d’avenir dans le document d’orientations stratégiques. Il propose à Mme de MAZANCOURT de s’en charger.

Mme de MAZANCOURT, Directrice générale de l’Institut de l’engagement, se satisfait d’avoir eu connaissance des derniers chiffres actualisés. Elle accompagne 1 % des jeunes vers leur projet d’avenir, en essayant de franchir les barrières qui se dressent devant eux. Aussi, elle a à présent une certaine connaissance des barrières en question et est à même de proposer un certain nombre d’idées. Elle est convaincue que des actions peuvent être mises en place afin d’aider les jeunes volontaires à ne pas passer à côté de certains rendez-vous importants, comme les dates d’inscriptions à l’université, etc. Cette démarche relève plus du plan d’actions que de la stratégie telle que définie, selon elle.

Mme FAISY confirme que de nombreux jeunes ont peur de perdre une année en effectuant une mission de service civique. Le monde associatif ou les structures qui ne connaissent pas le service civique ignorent totalement l’apport en formation et en expérience du service civique sur le futur des jeunes.

Mme de MAZANCOURT ajoute que l’Institut de l’engagement ouvre sa période de candidatures du 20 décembre 2017 au 31 janvier 2018.

S’agissant de l’animation territoriale, M. CLIVIO souhaite insister à nouveau sur la nécessaire diversité des acteurs. Les événements locaux sont essentiellement portés par les acteurs

associations et M. CLIVIO le regrette. Il souhaiterait une implication collective et territoriale au service de l'État. De son point de vue, il convient de passer à une phase de coconstruction et de partage, dans un objectif d'amélioration de la performance. En effet, il est nécessaire de progresser sur la régulation conjointe de l'accompagnement du dispositif.

Sur le deuxième axe, M. CLIVIO n'a pas retrouvé la référence à de grandes causes nationales qui pourraient dessiner des axes appuyés en termes de service civique. Il cite l'isolement social des personnes âgées et l'intégration de personnes en situation de handicap, deux causes qui pourraient être soutenues dans le cadre du dispositif et offrir des coopérations autres que celles qui sont portées aujourd'hui, notamment à travers l'opération « devoirs faits ».

Le Président répond que la problématique des grandes causes nationales est au cœur des discussions entre l'Agence et un certain nombre de cabinets ministériels. L'idée séduit, mais le passage de l'idée au plan d'actions n'est pas aisé et nécessite du travail. À ce sujet, le Président souhaiterait rappeler que la grande cause du quinquennat est l'égalité entre les hommes et les femmes. Il trouve que cette problématique n'est pas suffisamment présente, notamment dans la formation civique et citoyenne. Les jeunes volontaires en service civique peuvent être les porteurs du message au sein de la société et disposent d'une force de conviction particulière qu'il convient de ne pas sous-estimer.

Mme TRELLU-KANE ajoute qu'il semblerait que Pôle Emploi travaille sur une certification des compétences sociales.

Le Président confirme que le chantier est ouvert. Il est lui-même en campagne sur ce thème et a d'ores et déjà rencontré le responsable des Affaires publiques de Pôle Emploi. Des rendez-vous sont d'ores et déjà pris.

Le Président propose à M. le député CORMIER-BOULIGEON de conclure.

En sa qualité de député, M. CORMIER-BOULIGEON indique que son message sera moins tonitruant et plus bienveillant que celui qu'il aurait pu porter lors de sa précédente mandature. Il ne se considère pas comme un expert du service civique. Ce sont les organismes d'accueil et les jeunes volontaires qui le sont. Il se définit plutôt comme un ambassadeur passionné, déterminé, qui n'a plus aucun doute sur l'utilité du service civique après avoir écouté les témoignages de la dizaine de jeunes volontaires. Il est convaincu de la nécessité d'une année de césure dans le parcours des jeunes. Il est frappé par cette culture française de l'excellence qui, dès la naissance, impose aux enfants d'être performants pour apprendre à lire et à écrire, puis rentrer au collège, passer le baccalauréat, savoir quelles études faire, en délaissant les enseignements professionnels. Il considère qu'à 18 ans, un jeune n'est pas obligé de savoir ce qu'il souhaite faire dans la vie. Il a besoin de tenter diverses expériences, de sortir de son milieu, de la mission à laquelle on voudrait l'assigner, pour découvrir la diversité du pays et du territoire et se forger un horizon. M. CORMIER-BOULIGEON souhaite délivrer un message d'encouragement, à poursuivre l'effort de développement dans un premier temps.

M. le député CORMIER-BOULIGEON note que la diversification doit s'appliquer sur les organismes d'accueil comme sur les missions, par rapport aux besoins et/ou envies des jeunes, sur les territoires (quartiers prioritaires de la ville, zones rurales) avec toute la difficulté que cela peut représenter en termes d'application de la mission, et de recrutement des jeunes, et sur les profils. Il a écouté avec intérêt le témoignage de Roxane, la jeune personne en situation de handicap et il est également sensible à cette volonté de se rapprocher des trop nombreux jeunes « décrocheurs ». De son point de vue, le service civique est une des rares politiques publiques qui puisse les ramener dans la communauté nationale, élément indispensable dans le contexte actuel.

M. le député CORMIER-BOULIGEON encourage également l'Agence à veiller à la qualité du service civique, avec un contrôle renforcé, en amont comme en aval. À titre personnel, certaines de ses nièces ont effectué une mission de service civique et leur expérience n'a pas toujours été perçue de façon positive. Le service civique peut s'avérer être une véritable

substitution à l'emploi, notamment dans certaines collectivités locales. Il s'estime très satisfait par la réflexion de l'Agence en amont, avec l'ensemble des organismes d'accueil, car c'est par ce type de réflexion que la qualité du service civique sera respectée.

Enfin, M. le député CORMIER-BOULIGEON insiste sur la connaissance de la réalité. Un traitement statistique massif de suivi des cohortes de jeunes volontaires est indispensable pour connaître à la fois leurs origines et leur avenir, une fois la mission terminée. Cette connaissance de la réalité permettra de mieux communiquer. Le développement du service civique ne pourra passer que par une communication massive pour diffuser, développer et consolider le service civique. En effet, comme plusieurs intervenants l'ont souligné, le Président de la République est relativement déterminé à mener la réflexion sur le service national universel. Il convient d'assurer la complémentarité entre ces deux politiques publiques et que l'une ne prenne pas le pas sur l'autre. Le service civique est implanté depuis l'année 2010, il fonctionne bien, et doit par conséquent être consolidé.

M. le député CORMIER-BOULIGEON est d'avis qu'au cours de sa huitième année, le 300 000ème service civique verra certainement le jour, grâce à une action de communication poussée de la part de l'Agence.

En conclusion, M. le député CORMIER-BOULIGEON confirme que l'Agence pourra compter sur le député WASERMAN et lui-même pour faire connaître le service civique au sein de l'Assemblée nationale. Il dispose d'un écho très favorable de la part de ses collègues députés et souhaite poursuivre son action, afin de pouvoir continuer à accompagner l'Agence financièrement parlant. Pour autant, il considère que le budget qui est consacré au service civique est loin d'être perdu, cette politique publique étant extrêmement féconde.

M. le député CORMIER-BOULIGEON affirme par ailleurs que l'Agence du service civique peut compter sur l'appui du Président de la République. Lors d'une réunion de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation le 4 décembre dernier, le Président de la République a évoqué trois points : l'émancipation, l'engagement et le rayonnement international autour des sujets que sont l'éducation, la culture et le sport, qui sont dans l'ADN du service civique. M. le député CORMIER-BOULIGEON sait que le Président de la République y est véritablement attaché et que l'Agence pourra compter sur son soutien.

Pour terminer, M. le député CORMIER-BOULIGEON évoque une grande cause nationale que sont les futurs Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Il reste sept années pour faire en sorte que le service civique puisse prendre toute sa place dans la préparation des Jeux. Il s'agit d'un très bel horizon.

Enfin, M. le député CORMIER-BOULIGEON souhaite à tous une bonne continuation et beaucoup de courage.

Le Président adresse au nom de l'ensemble des membres du comité stratégique ses remerciements aux équipes de l'Agence du service civique pour la préparation du comité stratégique. Il remercie également l'ensemble des intervenants pour leurs contributions.

Le Président confirme la date de la prochaine réunion du comité stratégique, organisée le 27 février 2018, à partir de 14 heures 30. Entre-temps, les membres du comité stratégique auront reçu une version finale de la note d'orientations stratégiques 2018-2019. Au cours de la prochaine séance, le comité stratégique pourra ainsi entrer dans le détail du plan d'actions pour les deux prochaines années.

Le Président clôture la séance.